

Formation Habilitation électrique B0 H0 H0V BS BE Manoeuvre - Initiale

HABILIT

L'employeur est tenu de former ses salariés à la prévention des risques électrique pour les activités professionnelles où ces risques sont présents.

Objectifs

Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique.

Connaître les méthodes et procédures à mettre en oeuvre pour intervenir sur les installations électriques et équipements dans les meilleures conditions de sécurité.

Permettre à l'employeur de délivrer les titres d'habilitation.

Public Visé

L'article R.4544-9 du Code du travail rend obligatoire l'habilitation des travailleurs qui effectuent des opérations :

- sur ou au voisinage des installations électriques en exploitation,
- sur des installations en construction au voisinage d'autres installations en exploitation.

Les opérations d'ordre électriques effectuées sur les installations électriques doivent être confiées à des personnes qualifiées, formées et habilitées.

Les opérations d'ordre non-électrique peuvent être confiées à des personnes sans qualification en électricité. Celles-ci doivent cependant être formées à la sécurité vis-à-vis des risques électriques et habilitées en fonction.

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

Module tronc commun 1 : B0/H0(V)/BE Manoeuvre/ BS (pour 1 ou plusieurs indices) :

Parcours pédagogique

TRONC COMMUN 1 :

SAVOIR :

- Distinguer les grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations : courant alternatif et continu, intensité, tension, puissance...
- Lister les prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations

SAVOIR et SAVOIR FAIRE :

- Énoncer les effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Citer les noms et les limites des domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages ou des installations
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Connaître les principes de l'habilitation électrique : symboles, limites et formalisation
- Caractériser, identifier, contrôler et utiliser les équipements de protection collective
- Mettre en oeuvre le matériel et l'outillage approprié, connaître les risques liés à sa manipulation (échelles, outils à main...)
- Décrire et appliquer les procédures et consignes en cas d'incendie ou d'accident dans un environnement électrique
- Évaluer le risque électrique et mettre en oeuvre les mesures de prévention

MODULE 7 : Thèmes spécifiques BS Intervention BT élémentaire :

SAVOIR :

- Connaître les limites de l'habilitation symbole "BS"

SAVOIR et SAVOIR FAIRE :

- Échanger les informations et documents pertinents avec le chargé d'exploitation électrique
- Identifier les matériels électriques dans leur environnement, reconnaître leurs caractéristiques et leur fonction
- Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection individuelle
- Mettre en sécurité un circuit : pré-identification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension
- Appliquer les mesures de prévention lors d'une intervention BT élémentaire : préparer, organiser et mettre en oeuvre
- Mettre en oeuvre les procédures de remplacement ou de raccordement et les instructions de sécurité associées

SECURIT UP - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 11954 69

Les + métier

L'habilitation électrique est délivrée par l'employeur. Elle est formalisée par un titre d'habilitation dont le contenu est défini par la norme NF C

Objectifs pédagogiques

Mise en pratique des connaissances théoriques acquises
Maîtrise des particularités des installations et de leur environnement, ainsi que du matériel utilisé
Évaluation de l'attitude du stagiaire

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation théorique :

- Livret de formation

Formation pratique :

- Exercices de mises en pratique sur un ouvrage ou une installation types.

Méthodes et modalités d'évaluation

Epreuve théorique / savoir : 15 questions au minimum (QCM). Le candidat doit obtenir 70% de bonnes réponses au minimum.

Epreuve pratique / savoir faire : Évaluation positive des savoirs à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention. L'évaluation est réalisée sur la base de trois critères : sans erreur, erreur mineure (sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes) et erreur majeure (avec conséquence directe pour la sécurité des personnes). Les critères d'acceptations sont les suivants : deux erreurs mineures au maximum - aucune erreur majeure.

Remise d'une attestation de formation à la fin de la session
Remise d'un avis d'habilitation pour l'employeur sous réserve de réussite aux évaluations

Modalités d'Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur contact@securitup.fr ou au 04 78 90 10 71



Contactez-nous !

Bastien ROGER
Directeur de la formation

Tél. : 04.78.90.10.71
Mail : contact@securitup.fr